

La marchandisation des règles de la concurrence:

de l'échec de l'OIC au RIC

En constatant les écarts entre les propositions américaines de coopération multilatérale dans le domaine de la concurrence, j'ai cherché à comprendre comment est-ce qu'on avait pu passer d'une approche « bien public » à une approche « bien privé ».

Après la deuxième guerre mondiale, les États se sont entendus, à travers le GATT – l'ancêtre de l'OMC – , pour libéraliser les échanges et, en même temps, pour encadrer leurs comportements de règles qui les empêcheraient de porter directement entrave au commerce

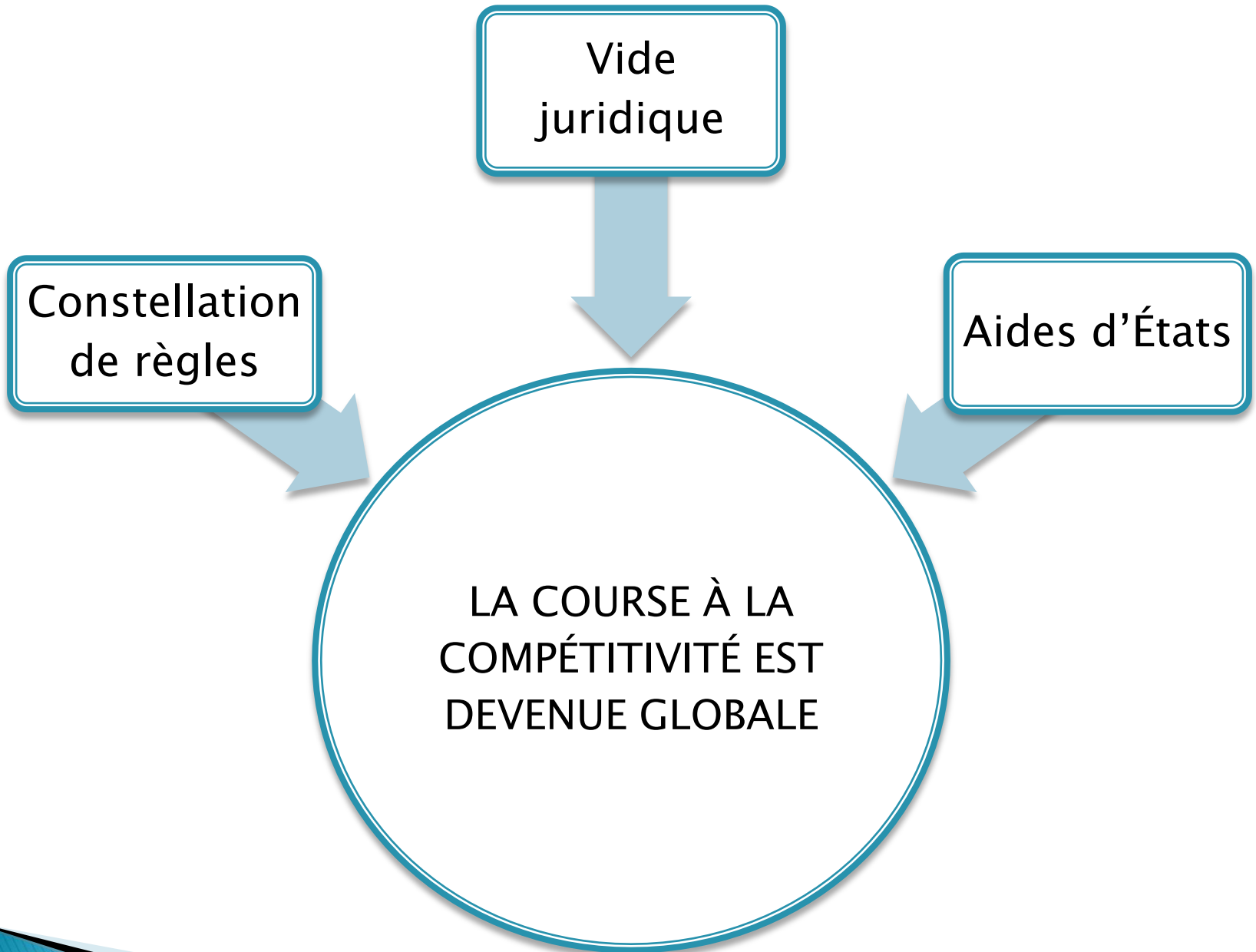
« [...] Pour mettre les choses à plat: avec la globalisation, les entreprises ont étendu la toile de leurs réseaux à l'échelle de la planète, mais la gouvernance n'a pas suivi »

Michèle Rioux, Globalisation et pouvoir des entreprises (Montréal, Athéna, 2005, p. 15)

FAITS:

Entre 1980 et l'an 2000, les flux d'investissements directs à l'étranger se sont multipliés par 20 (Levasseur, 2002, p. 107).

En 2000, sur les 100 plus grandes entités économiques mondiales, 51 étaient des firmes multinationales (FMN), et seulement 49, des États (Anderson et Cavanagh, 2000, p. 3).



Une telle situation n'avantage personne...

ÉTATS

- Conflits de juridictions
- Affaiblissement des normes nationales pour attirer les investissements ou soutenir ses propres entreprises
- Coopération limitée et, pour l'essentiel, volontaire
- Absence de coordination dans les poursuites
- ...

FIRMES

- Frais de multiples examens pour les fusions et acquisitions transfrontalières
- Emploi stratégique des politiques nationales de la concurrence
- ...

Au bout du compte, cet état des choses ne profite à personne, sinon aux quelques entreprises dont la taille, la puissance et l'influence les mettent souvent à l'abri des poursuites ou favorisent les règlements à l'amiable.

Depuis la deuxième guerre mondiale, il y a eu des initiatives proposées pour établir des règles internationales de la concurrence.

1948
Charte de La Havane,
chapitre 5
OIC

1980
Ensemble de principes et de
règles équitables convenus au
niveau multilatéral pour le
contrôle de pratiques
commerciales restrictives
CNUCED



1995
Le rapport du groupe
d'experts de la commission
Européenne sur la
concurrence
OMC

LE RIC:



En 2001, le Réseau international de la concurrence (RIC) est créé et il constitue la nouvelle réponse institutionnelle américaine aux problèmes de concurrence. **Réponse essentiellement pragmatique**, elle est loin d'avoir la même portée que les propositions précédemment mises sur la table depuis 1945; **elle ne vise pas à établir des règles globales** de la concurrence, **mais bien l'uniformisation des règles nationales**. **Organisation de type volontaire**, elle regroupe à l'heure actuelle les représentants des agences de la concurrence d'une centaine de différentes juridictions, **ainsi que des représentants du monde des affaires**, des consommateurs et du milieu scientifique. Le RIC constitue à ce jour la seule « organisation » internationale exclusivement dédiée au renforcement du droit de la concurrence.

Pourquoi la coopération ne va-t-elle pas plus loin?

- Le flou entourant le concept de concurrence
- L'absence de consensus sur le rôle que devrait jouer la concurrence dans la société et sur les façons d'atteindre les objectifs fixés
- La réticence de États à changer de perspective et à viser par leurs politiques de la concurrence le bien-être global plutôt que le bien-être national
- Le fait que les États ne sont pas plus intéressés à sacrifier de leur souveraineté que ne le sont les acteurs privés à perdre les bénéfices que leur procure la concurrence entre des territoires fragmentés juridiquement.

Et c'est là où je suis tombée sur Marie-Laure Djelic pour qui :

Le monde s'est marchandisé, depuis l'après-guerre, par le double processus d'importation et d'exportation du modèle antitrust américain (ayant débuté par l'exportation du modèle antitrust américain aux grands perdants de la deuxième guerre : l'Allemagne et le Japon).



Mais, comme les idées de Keynes avaient la cote, de l'avis de Djelic, la marchandisation est devenue underground, et aurait survécu grâce aux communautés épistémiques.



La marchandisation connut son « second souffle » durant les années 80, avec les idées de la nouvelle école de Chicago.



Who is Marie-Laure Djelic?

Nom:	Marie-Laure Djelic
Sexe:	Femme
Age:	Inconnu
Éducation:	Ph.D. Sociology, Harvard University.
Poste:	Professeur au département de MGT à ESSEC

Finalement, le RIC serait le reflet de la transnationalisation de la gouvernance, amorcée dans les années 90. Il serait formé d'une communauté d'intérêts née du double processus d'exportation et d'importation de l'antitrust américain.

Djelic n'a pas tort: le monde se marchandise...

« [...] refers both to market ideologies and market-oriented reforms. A market ideology reflects the belief that markets are of superior efficiency for the allocation of goods and resources. [...] In its most extreme form, this belief is associated with the commodification of nearly all spheres of human life. [...] Markets, the argument goes, are better at allocating resources and producing wealth than bureaucracies, cartels or governments » (2006, p. 53).



Marie-Laure Djelic

...et la diffusion du modèle antitrust américain a contribué à diffuser l'économie de marché comme mode de gestion de la société.

! Mais elle appréhende toutefois le RIC comme objet de consolidation du pouvoir; les idées, comme instrumentalisées; et les règles de la concurrence, comme étant au service du marché.

Ce que cette vision ne permet pas de mettre en relief est un changement, plus subtil, mais tout aussi important...

« ...la marchandisation de l'antitrust lui-même »
(2009, p. 1)



Lysanne Picard

Who is Lysanne Picard?

Nom:	:	Lysanne Picard
Sexe:	:	Femme
Age:	:	Inconnu
Éducation:	:	Maîtrise Sc. Politique, UQAM, 2010
Poste:	:	Coordonnatrice du CEIM

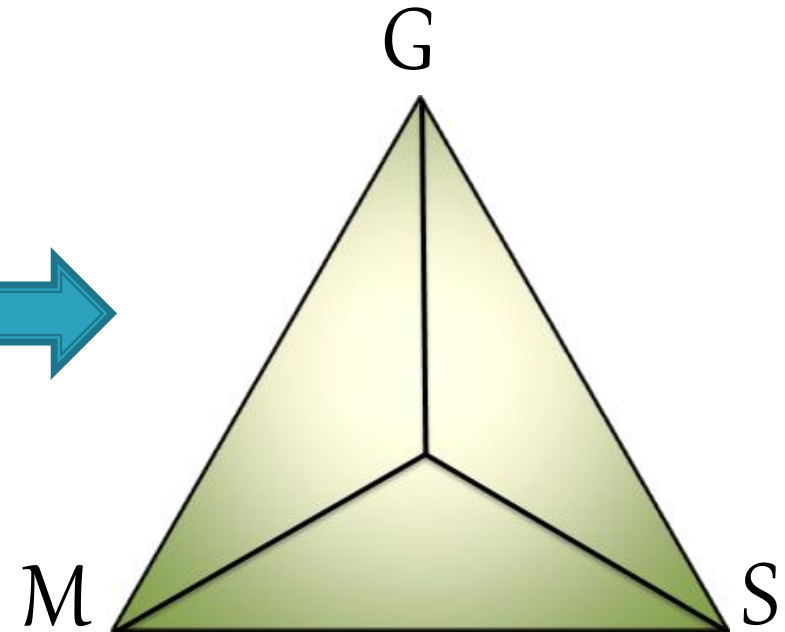
La marchandisation correspond à un changement de trajectoire institutionnelle:

- La participation accrue des acteurs du marché à l'élaboration des règles
- L'Isolement des sphères commerciales de sorte que les règles du marché ne soient plus ancrées dans des principes d'éthique
- La définition des règles selon les mécanismes du marché
 - a. En réseau volontaire: logique offreur-demandeur
 - b. Par mise en concurrence des règles pour établir les meilleures pratiques

Pourquoi le nouvel institutionnalisme historique en économie politique internationale?

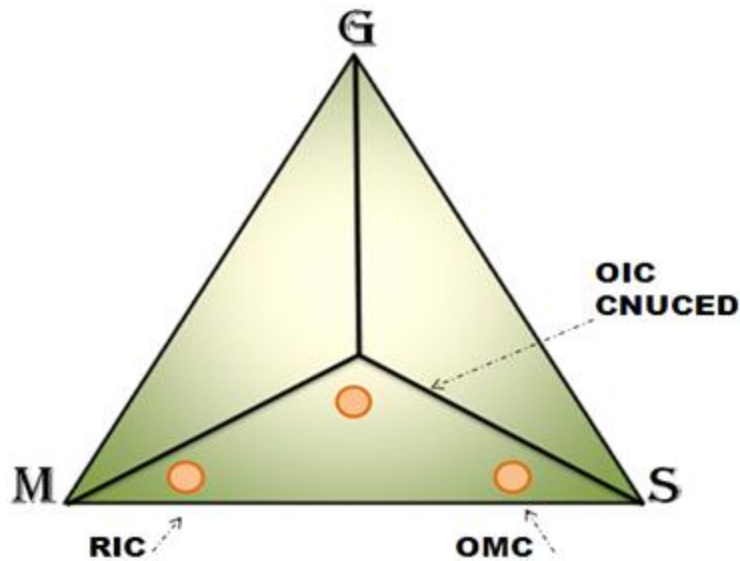
Qu'est-ce que le nouvel institutionnalisme historique en science politique?

- Point de départ: une institution formelle instrumentalisée par des acteurs historiques
- Choisie parmi un menu d'alternatives disponibles
- Calcul rationnel
- Normes formelles...
- Dépendance au sentier
- Aspect éthique



Le triangle Impossible
Économie politique
internationale

Le triangle impossible de la coopération internationale en matière de concurrence



Le RIC comme réponse américaine

- Etats-Unis
- Dilemme: sauvegarder sa souveraineté, profiter de la globalisation des marchés, et/ou réglementer la concurrence
- Tentatives de mise en place de règles internationales
- Mouvement de marchandisation
- Bien commun

Aussi, pour comprendre le mouvement de marchandisation, pour intégrer les firmes multinationales à l'analyse et redonner leur pouvoir aux idées:

- Je suis partie de: la définition de Commons des institutions:
 - « [...] une composante de toute transaction entre personnes constituée de l'ensemble des règles opérantes (*working rules*) stabilisant la contradiction entre les deux autres dimensions des transactions que sont le conflit et la coopération ». (Théret 2000, p. 23; Commons, 1990)

- Ce qui me permettait, à la fois:
 1. de comparer les institutions de coopération multilatérale proposées depuis l'après-guerre
 2. mais aussi de redonner leur pouvoir aux idées: étant donné le potentiel de libération de l'action individuelle qui leur est reconnue (Théret, 2000, p.23)

Méthode : un double processus

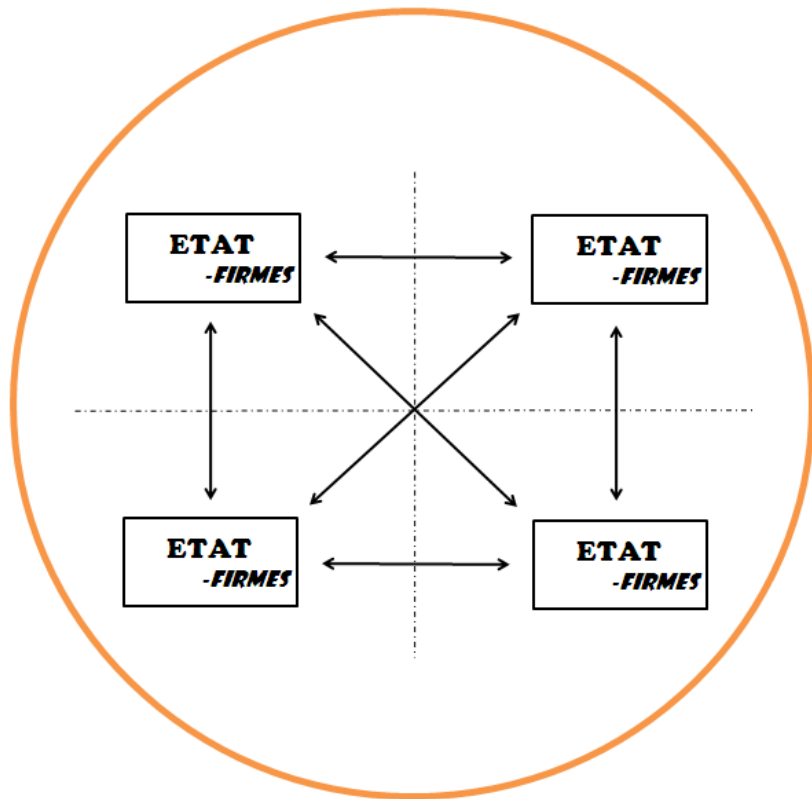
Le nouvel institutionnalisme historique en économie politique internationale

- Lecture du changement
- Redonne leur pouvoir aux idées en renouant avec la définition de Commons d'une institution
- Triangle impossible de la coopération internationale
- Choix rationnel: Les États-Unis, acteur historique, placé devant un dilemme

Dissection des ensembles que sont les institutions

- *Sui generis* de la sociologie durkheimienne
- Les idées comme ciment du système, mais aussi comme potentiel de changement
- Globalisation comme phase de la mondialisation
- Les jeux: Ancienne diplomatie commerciale vs. Nouvelle diplomatie commerciale
- Pas un bris d'équilibre, mais un nouvel équilibre et un changement de trajectoire

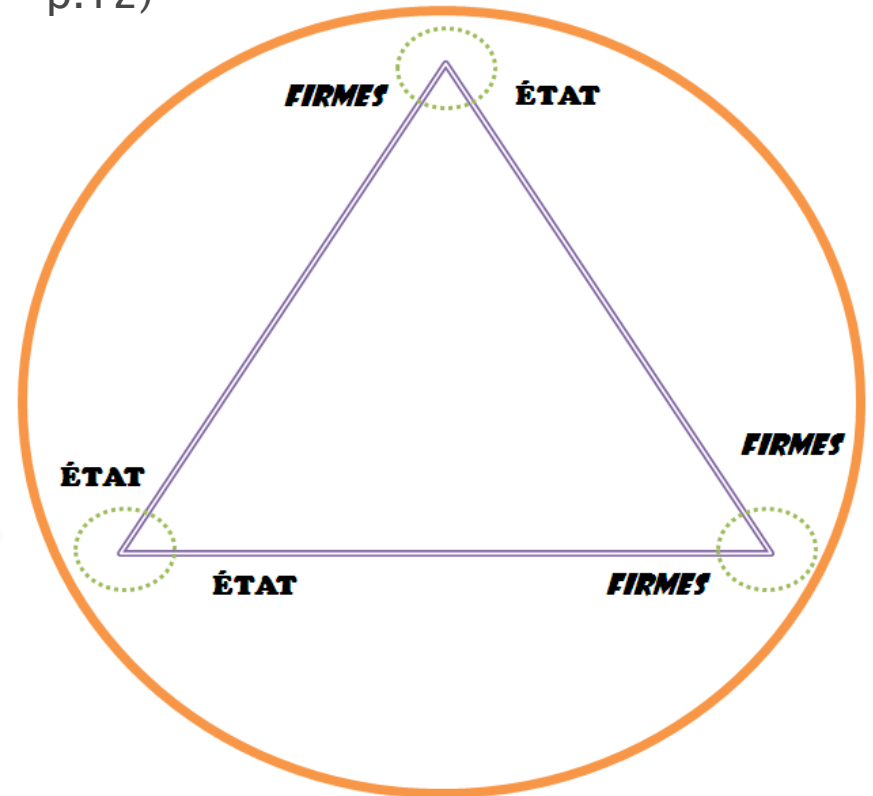
LES ÉQUILIBRES



Ancienne diplomatie commerciale
(Rioux, 2005, p.17)



Nouvelle diplomatie commerciale
(Strange et al., 1991; Deblock, 2000 p.12)



L'aspect transcendant : les idées

Comme trajectoires alternatives menant les acteurs à leurs intérêts
(Goldstein, 1993)

Les idées changent aussi la perception que l'on a de ses propres intérêts
(Blyth, 2002)

Les idées influencent aussi la forme organisationnelle que prend la coopération institutionnalisée.
(Sahlin-Andersson, 2000)

La structure de pouvoir

La structure de pouvoir – plus spécifiquement la structure de pouvoir des acteurs impliqués dans l'institution – exerce aussi une pression sur la forme que vont prendre la coopération et son organisation (Djelic et Sahlin-Andersson, 2006; Bourdieu et Boltanski, 2008)

Les externalités jouent aussi un rôle dans la forme organisationnelle que prend une institution (Coase, 1937; Williamson, 1997). Ces externalités sont toutefois toujours à replacer dans leur contexte, c'est-à-dire dans un environnement dominé par une structure de pouvoir déterminée, et par l'omnipotence des idées les plus répandues (Wigger, 2005; Djelic, 2006a).

Enfin les idées, qu'elles soient le résultat de « l'esprit saint » ou bien l'œuvre d'une mémoire sélective – **et ce n'est pas maintenant qu'on règlera ce débat!** – sont bien souvent la somme des deux..... Quoiqu'il en soit elles sont le fruit de l'accumulation des idées reçues, qui sont imbibées de la prédominance de certaines idées et par la structure de pouvoir qui, bien souvent, fini par réussir à manipuler ces idées (Blyth, 2002)

Constatation:

De l'après-guerre à nos jours, cette idée **que le marché a un rôle à jouer dans la production, la distribution et la consommation des ressources**, est au cœur du système commercial international, mais aussi, et surtout, de la politique économique américaine.

C'est cette idée qui a servi, en fin de compte, de fil conducteur au système. Mais déjà deux trajectoires opposées peuvent être considérées, dépendamment de notre manière de percevoir le marché: imbriqué dans le social ou force organisationnelle en soi. Toutefois, entre ces 2 extrêmes, plusieurs nuances existent, et de nombreuses trajectoires peuvent être empruntées.

1948
Charte de La Havane,
chapitre 5
OIC

1980
Ensemble de principes et de règles
équitables convenus au niveau
multilatéral pour le contrôle de
pratiques commerciales restrictives
CNUCED

2001
Proposition de l'ICPAC
RIC



1995
Le rapport du groupe d'experts de
la commission Européenne sur la
concurrence
OMC

- Influence de Brandeis et de Frankfurter
- Vision progressiste et libérale
- Propagation des idées: au Département d'État par les *Félix' Happy hot dogs*, au Département de Justice par les néobrandeisiens, les *trustbusters* de Thurman Arnold
- Idées du second New Deal

1948
Charte de La Havane, chapitre 5
OIC

1980
Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle de pratiques commerciales restrictives
CNUCED

2001
Proposition de l'ICPAC
RIC



1995
Le rapport du groupe d'experts de la commission Européenne sur la concurrence
OMC

- Avec l'initiative pour un nouvel ordre économique international lancé par la CNUCED, on voulait avant tout protéger le processus de développement dans lequel s'étaient engagés plusieurs pays, des élans prédateurs des firmes multinationales. Une longue liste de pratiques collusives et de façons d'abuser d'un pouvoir de marché y était dressée. Mais, comme l'Ensemble de principes et de règles a finalement été adopté comme code volontaire...son impact n'a pas été celui escompté par les instigateurs du projet, les PVD.

1948
Charte de La Havane, chapitre 5
OIC

1980
Ensemble de principes et de règles
équitables convenus au niveau
multilatéral pour le contrôle de
pratiques commerciales restrictives
CNUCED

2001
Proposition de l'ICPAC
RIC



1995
Le rapport du groupe
d'experts de la commission
Européenne sur la
concurrence
OMC

- À l'OMC, s'il avait été adopté, un cadre sur la concurrence n'aurait eu d'autres choix que de traiter de la concurrence en termes d'accès aux marchés. Mais au moins, l'idée avait été de s'attaquer aux pratiques anticoncurrentielles des entreprises privées, et de changer le débat de niveau : du national vers l'international.

1948
Charte de La Havane, chapitre 5
OIC

1980
Ensemble de principes et de règles
équitables convenus au niveau
multilatéral pour le contrôle de
pratiques commerciales restrictives
CNUCED

2001
Proposition de l'ICPAC
RIC



1995
Le rapport du groupe d'experts de
la commission Européenne sur la
concurrence
OMC

- L'idée est d'uniformiser les règles de la concurrence nationale, mais avant tout de créer une culture de la concurrence commune. Les méthodes privilégiées sont: 1) la convergence cognitive, 2) la « pression par les pairs ». C'est la méthode du dialogue renforcé prônée par l'OCDE.
- Cette coordination implique une concurrence entre les règles de la concurrence : les pays les plus expérimentés risquent fort d'avoir l'avantage.
- La culture commune est censée naître à travers cette forme en réseau et de la communication constante grâce aux nouvelles technologies.

Quelques critiques

1. Cette culture de la concurrence risque d'avoir de fortes empreintes américaines (Rioux, 2005).

- a) Années Reagan: tournant non-interventionniste et arguments de la nouvelle école de Chicago.
- b) Même si les juristes ne semblent pas s'entendre pour généraliser la tendance dans l'application de l'antitrust aux États-Unis:
 - orientée contre les cartels
 - Concentration: accent mis sur l'abus de pouvoir (règles de la raison, calcul du bien-être des consommateurs)
 - Depuis l'an 2000, augmentation des seuils de concentration permis dans les fusions
 - Cas Maytag-Whirpool en 2006 (argument des concurrents potentiels)
- c) Elle a suivi l'évolution des principaux courants de pensée autour de la concurrence:
 - libéraux classiques/néolibéraux (processus entre offreurs/préoccupés par les consommateurs),
 - structuralistes, théories de la concurrence imparfaite ou monopolistique/ nouvelle école de Chicago, théorie de la constestabilité des marchés (concentration, barrières à l'entrée, monopolisation/ concurrence comme processus, la concurrence est imparfaite et stimule l'innovation, concentration = plus grande efficacité, pas besoin d'antitrust, dans un marché ouvert avec la concurrence potentielle)

2. La gouvernance de la concurrence risque de devenir « fixe », par l'adoption de « meilleures pratiques » et l'élimination de la diversité des systèmes de règles (Budzinski, 2004).

3. Elle ne permet pas de faire passer l'objectif du droit de la concurrence, du niveau national au niveau global (ex: marché pertinent calculé en fonction du territoire national) (Fox, 2000).

4. Isole la régulation de la concurrence des autres sphères commerciales : conséquences concrètes

Merci